

CONVENTION CADRE

Pour le renforcement de la filière EdTech au service de l'innovation pédagogique

Entre :

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président, Monsieur Alain Rousset, dénommée ci-après la « Région »

La région académique Nouvelle-Aquitaine, représentée par la rectrice de région de la Nouvelle Aquitaine, Rectrice de l'académie de Bordeaux et les rectrices de l'académie de Limoges et de l'académie de Poitiers

Réseau CANOPE, établissement public à caractère administratif, représenté par sa Directrice Générale, Marie-Caroline MISSIR, dénommée ci-après « CANOPE »

Et

Le Cluster SPN, réSeau des Professionnels du Numérique, association loi 1901, représenté par son Président Jonas Pasquet, dénommé ci-après « SPN »

D'autre part,

Ci-après dénommés séparément « la Partie » et conjointement « les Partenaires »,

Vu la délibération 2016.3141.SP du Conseil Régional en date du 19/12/2016 adoptant le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Vu la délibération 2018.1141.SP relative à la Feuille de route de soutien à l'économie numérique adoptée lors de la séance plénière du 25 juin 2018

Vu la délibération 2018.1159.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 25 juin 2018 relative au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) Nouvelle-Aquitaine 2018-2022

Vu la délibération 2020.1129.SP relative au plan de transitions et de reconquête technologique adoptée lors de la séance plénière du 3 juillet 2020

Vu la délibération 2020.1462.SP relative à la stratégie régionale pour un numérique au service de l'éducation et de la formation professionnelle adoptée en séance plénière du 5 octobre 2020

Vu la délibération 2020.1452.SP relative au Plan de transition et de reconquête technologique - volet 2: adaptation et transformation des filières régionales adoptée en séance plénière du 5 octobre 2020

Vu la délibération 2020.1488.CP et 2021.562.CP relatives au lancement d'un appel à manifestations d'intérêts et un appel à projets « expérimentations de solutions numériques innovantes pour l'éducation et la formation professionnelle » adoptées en commission permanente du 16 octobre 2020 et du 12 avril 2021

Vu les délibérations 2021.8.CP et 2021.1320.CP relatives à la sélection des lauréats de l'appel à projets « expérimentations de solutions numériques innovantes pour l'éducation et la formation professionnelle » adoptées en commission permanente du 1^{er} février 2021 et du 18 octobre 2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-1 et suivants portant création des régions académiques,

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 7 janvier 2020 portant création de la délégation de région académique au numérique éducatif de Nouvelle-Aquitaine

PREAMBULE :

La crise sanitaire mondiale et l'explosion de l'enseignement à distance constituent une opportunité et un défi sans précédent pour le développement de l'éducation et de la formation numérique.

Dans ce contexte, les partenaires de la convention partagent le diagnostic suivant.

La filière Edtech française est aujourd'hui constituée de plus de 560 petites entreprises, fragiles et dont les modèles économiques sont encore exploratoires ou financés par des levées de fonds, ou des subventions, notamment pour celles visant l'enseignement primaire et secondaire. Les entreprises dépassant dix millions d'euros de chiffre d'affaires constituent de rares exceptions (60% des entreprises Edtech référencées sur l'Observatoire Edtech, initiative de la Caisse des Dépôts, ont un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros, et un « business model » essentiellement tourné vers la formation continue).

Ainsi, bien que le potentiel de développement économique dans le domaine des Edtech soit important dans un marché partagé par des opérateurs publics et des entreprises, l'offre apparaît relativement segmentée, assez peu visible, la demande pas assez structurée et la solvabilité fragile.

En outre, au niveau mondial, les GAFAM ont développé une offre largement utilisée : chaîne de « Home Schooling » agrégeant des contenus pédagogiques ou des chaînes animées par des professeurs pour Youtube, parfois en partenariat avec les Etats (en Croatie ou en Italie par exemple), solutions intégrées de Google Education, qui fait l'objet d'un accord avec l'Unesco, mises à disposition par l'Estonie de tous ses contenus éducatifs en ligne... Dans ces conditions, la fragile filière française se trouve encore plus concurrencée, notamment dans son propre pays.

De leur côté, les institutions publiques pourraient mieux prendre appui sur la capacité d'innovation des « start-up » de la Edtech pour développer des solutions numériques à la pointe de l'innovation, adaptées aux usages des élèves comme des enseignants. De l'autre côté, les Edtech, souvent peu robustes, ne sont pas toujours dimensionnées pour répondre au caractère massif de l'enseignement à distance, à la réalité des usages très hétérogènes des enseignants, et peinent à s'adapter aux caractéristiques du secteur public (absence de réponse concertée et unifiée dans le cadre de conglomérat par exemple, respect du RGPD...).

Enfin, du point de vue de l'utilisateur, élève ou enseignant, aucune étude d'impact, ne vient valider la qualité de telle ou telle solution technologique, ni son apport pédagogique. Les enseignants ont donc devant eux une offre de service numérique très vaste mais qui leur est livrée sans l'accompagnement suffisant.

La crise sanitaire en cours amène ainsi à un changement d'approche en matière d'éducation numérique que se propose de concrétiser cette convention. Elle a pour objectif de mettre en œuvre à l'échelle du territoire de Nouvelle Aquitaine et à l'appui de la dynamique portée dans le cadre du Campus des Métiers et des qualifications du numérique pour l'éducation et la formation, les conditions d'un renforcement de la filière Edtech française à travers une offre numérique adaptée aux usages des enseignants et formateurs, levier d'amélioration du système éducatif. Elle vise à construire des solutions d'excellence, faisant référence au niveau mondial, offrant le meilleur des solutions Edtech privées, adossées à l'expertise et la puissance du secteur public, en remettant la transparence au cœur de l'action, et résolument tournée vers les usagers enseignants.

Considérant que :

La Nouvelle Aquitaine est la troisième région Edtech de France

La Nouvelle Aquitaine compte la présence exceptionnelle et historique des grands opérateurs nationaux de l'éducation nationale que sont CANOPE, le CNED et l'IH2EF implantés sur la technopole du Futuroscope faisant de Poitiers une Capitale de l'Education reconnue au niveau national.

La Filière Edtech régionale est composée d'environ une centaine d'entreprises réparties majoritairement sur 3 pôles : Poitiers, Angoulême et Bordeaux qui se répartissent de la façon suivante :

- 32 agissant sur les marchés du scolaire et du parascolaire
- 32 agissant dans le domaine de la formation professionnelle
- 9 agissant dans le domaine de l'enseignement supérieur
- 8 agissant dans le domaine de l'orientation et le développement des compétences
- 20 agissant dans le domaine de la pédagogie culturelle et/ou artistique

Le développement des Edtech s'appuie également sur des savoir-faire d'excellence présents en Nouvelle Aquitaine par les entreprises des jeux vidéo, de l'image et de la simulation. Ces entreprises sont regroupées autour du pôle image à Angoulême ou du cluster Digital Aquitaine de Bordeaux. Parfois proches ou issues du milieu du jeu vidéo, elles sont souvent parties prenantes dans la production de solutions numériques innovantes pour apprendre : serious game, animation numérique, jumeaux numériques, ...

La Nouvelle Aquitaine est le deuxième écosystème après l'Île de France en matière de logiciels libres. Fort de la présence de 6 universités, de laboratoires de recherche en science du numérique, de 110 entreprises et du cluster NAOS « Nouvelle Aquitaine Open Source », cluster unique en France, la Nouvelle Aquitaine dispose d'atouts pour développer un numérique éthique et ouvert.

La Région Nouvelle Aquitaine se dote d'une politique de développement d'un numérique pour l'éducation et la formation professionnelle.

La Région ambitionne de développer un numérique au service de l'éducation et de la formation qui soit éthique, humain, responsable et respectueux des données personnelles contribuant à la souveraineté numérique. L'ambition est considérable puisqu'il s'agit d'accompagner par la formation l'éducation de tous avec des dispositifs plus inclusifs, plus éthiques et plus équitables, des dispositifs résilients, capables de respecter des contraintes didactiques et pédagogiques mais aussi économiques et environnementales.

Son plan d'actions pour la période 2020-2021 est organisé autour de 3 grands objectifs :

- Consolider la Filière Numérique pour l'éducation et la formation professionnelle (Objectif 1)
- Accompagner la transformation numérique des acteurs de la formation professionnelle, de l'éducation et de l'enseignement supérieur (Objectif 2)
- Fédérer et coordonner l'écosystème régional du numérique pour l'éducation et la formation professionnelle (Objectif 3)

La Région académique Nouvelle Aquitaine constituée des académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges s'est dotée d'une feuille de route pour accompagner la transition numérique dans l'enseignement scolaire.

La Région académique Nouvelle Aquitaine est engagée dans des transformations pédagogiques et organisationnelles profondes, de l'école maternelle au post-baccalauréat. Le numérique représente un levier puissant pour accompagner la transformation pédagogique au

service des apprentissages et de leur évaluation, la formation aux enjeux et aux métiers de demain.

Les équipes pédagogiques et administratives ont maintenant bien conscience que le numérique est un vecteur de dynamisation de l'innovation pédagogique au service du collectif. En mobilisant et en accompagnant par la formation l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, la Région académique ambitionne d'intégrer encore davantage de numérique dans les pratiques pédagogiques pour les rendre plus efficaces avec pour objectif une meilleure réussite des élèves et une meilleure prise en compte des élèves en difficulté.

Le numérique éducatif est piloté par la délégation régionale académique au numérique éducatif et se fixe comme objectifs de :

- **Proposer une vision stratégique et organisationnelle**, fondée sur la recherche et les bonnes pratiques, pour permettre le développement de pratiques pédagogiques efficaces grâce au numérique, avec les ED TECH ;
- **Construire un partenariat dans la durée** avec les différents partenaires : les opérateurs (Canope, CNED, Onisep), l'IH2EF, les collectivités, les universités et les laboratoires de recherche, les entreprises de la Ed Tech... ;
- **Co-construire en complémentarité avec Canope**, avec les écoles académiques de la formation continue et avec les corps d'inspection les actions de formation au et par le numérique.
- **Permettre la mise en œuvre concertée** d'actions cohérentes sur le territoire en lien avec les collectivités locales ;
- **Évaluer** les impacts du numérique en tenant compte des spécificités des territoires : observatoire des usages ;
- **Mutualiser des bonnes pratiques** et des expertises dans le cadre d'objectifs partagés en assurant une communication à l'échelle de la Région académique et au delà ;
- **Expérimenter des pratiques avancées** du numérique dans une perspective d'essaimage à l'échelle régionale.

CANOPE est un opérateur public de l'éducation nationale.

Il conduit des actions vers la communauté éducative incluant tous les acteurs de l'école (enseignants, parents, cadres, élèves) et toutes les organisations et structures qui travaillent avec les établissements scolaires (collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, industriels, etc.).

Réseau Canopé opérateur de la formation des enseignants, au numérique et par le numérique, assure aux côtés de ses partenaires, la montée en compétences et le développement professionnel des enseignants et leur formation aux usages pédagogique des outils numériques. En tant qu'acteur et expert de la formation à distance, Canopé accompagne la transition numérique dans le champ éducatif : transition des modes, formats et contenus de formation, transition et design des espaces, adaptation des solutions numériques aux usages pédagogiques.

Le Cluster SPN s'est affirmé comme expert de l'accompagnement de start-up Edtech

En s'appuyant sur cet écosystème local et régional, le cluster SPN, missionné par la Région Nouvelle Aquitaine pour animer la filière Edtech à l'échelle régionale, a développé des actions spécifiques adaptées aux problématiques de cette filière. Outre l'organisation de missions à l'international et en particulier au Bett Show, salon mondial de référence sur la Edtech, le SPN porte le programme Start'Innov Studio pour permettre aux porteurs de projets retenus de challenger leur idée, de faire la preuve du concept, de prototyper leur solution et d'accélérer leur mise sur le marché par un programme sur-mesure.

Des partenaires engagés dans le EDLAB

Concomitamment aux Etat Généraux du Numérique Educatif de novembre 2020, les partenaires lançaient un nouveau dispositif, le EDLAB opéré par le cluster SPN et avec le soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine. Il s'agit d'un nouveau dispositif ayant pour objectif de proposer un terrain d'expérimentation aux entreprises et startups de la filière EDTECH, pour leur permettre de tester un prototype de leur futur produit ou ressource et de valider les apports pédagogiques, l'expérience utilisateur et le modèle de déploiement. L'offre de services de EDLAB comprend :

- Animation d'une plateforme de mise en relation et d'animation de la communauté
- Des protocoles de sélection, de suivi et d'évaluation
- Une offre de service de pré incubation (en option)
- Du coaching et de l'accompagnement par un réseau d'Experts et de Mentors
- Des terrains d'expérimentation sélectionnés et préparés
- Un référencement des solutions testées et validées sur une market place
- Un service de communication et de valorisation des résultats
- Un accès à un ensemble d'acheteurs publics et privés
- Des services de conseil pour accompagner les entreprises et les organismes de formation dans le montage de projets innovants

Le Lab Edtech, EDLAB, est opéré conjointement par l'ensemble des partenaires dans leur domaine de compétences respectifs. Il adresse tous les segments de marché de l'éducation et de la formation professionnelle comme de l'enseignement supérieur.

Ce dispositif d'accompagnement s'adosse à un Appel à projets de la Région Nouvelle Aquitaine à l'effet de levier important pouvant financer jusqu'à 100 % les dépenses de l'expérimentation et d'un Appel à Manifestation visant à détecter des terrains d'expérimentation. L'Appel à Projets rencontre un très vif succès avec plus de 100 candidatures à la première vague de dépôts en novembre 2020 et 60 en mai 2021. Ce sont 18 entreprises qui ont été retenues dans le dispositif pour un montant d'aide directe de 732K€ alloué par la Région.

L'AMI vise quant à lui à recenser et sélectionner des terrains d'expérimentations qu'ils soient des établissements scolaires, des organismes de formation, des entreprises, des universités ou établissements d'enseignement supérieur. Ce sont plus de 70 marques d'intérêt récoltés en deux éditions dont 40% sont des Organismes de Formation.

ARTICLE 1 - OBJET ET OBJECTIFS

En raison de la complémentarité de leurs activités, de leurs compétences respectives et de leurs intérêts mutuels, les partenaires ont décidé de coopérer et ont convenu ce qui suit.

Les partenaires de la convention proposent de mettre en place un écosystème favorable au développement de la EdTech à travers une offre de services dédiée relevant de l'incubation et de l'accélération de start-up adressant le marché scolaire. Cette offre de services doit permettre de tester des solutions numériques et de les faire monter en gamme pour les rendre plus adaptées aux besoins des enseignants et aux réalités de la classe tout en s'assurant de leur robustesse technique et de l'intérêt pédagogique. Elle ambitionne ainsi d'accélérer la croissance des start-up Edtech et la transformation numérique de la communauté éducative

L'objectif est bien de formaliser et de concrétiser cet accompagnement, à l'échelle du territoire, grâce à un partenariat renforcé entre la Région Nouvelle-Aquitaine, Réseau Canopé, la Région académique Nouvelle-Aquitaine, et le cluster SPN pour proposer un continuum de services à valeur ajoutée pour l'écosystème Edtech. Il s'agit de construire un programme conjoint permettant à une entreprise Edtech de bénéficier d'une expertise en ingénierie pédagogique et d'un terrain d'expérimentation afin d'optimiser l'utilisation de la solution dans un cadre scolaire, d'en mesurer et d'en renforcer l'impact pédagogique à l'appui de la recherche, tout en s'inscrivant dans un cadre éthique et éducatif. Dans ce contexte, les établissements scolaires de la Région académique constituent des terrains d'expérimentation des solutions et usages numériques. A l'issue de l'expérimentation, la start-up reste accompagnée pour maximiser ses chances de pénétration des marchés d'une part et pour renforcer son modèle économique d'autre part.

La présente convention a pour objet de fixer le cadre du partenariat initié entre les partenaires pour mettre en œuvre cette offre de services dans le périmètre défini à l'article 2. Elle ne comporte pas d'engagements financiers, lesquels sont décidés selon les procédures propres aux partenaires.

Les partenaires se sont fixées pour objectifs de :

- Aider la communauté éducative à sélectionner des solutions numériques qui ont fait leurs preuves, et les accompagner dans la durée ;
- Favoriser l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques pédagogiques en proposant à la filière Ed Tech de répondre à des besoins identifiés par l'Education nationale ;
- Accompagner le prototypage de solutions numériques développées par des start-up françaises avec une approche du digital pour l'humain ;
- Développer la filière Edtech et aider au déploiement commercial de ces solutions.

ARTICLE 2 - PERIMETRE

La Convention a pour périmètre :

1- le EdLab qui est un nouveau dispositif ayant pour objectif de proposer un terrain d'expérimentation aux entreprises et startups, pour leur permettre de tester un prototype de leur futur produit ou ressource et de valider les apports pédagogiques, l'expérience utilisateur et le modèle de déploiement.

2- le Cadre de confiance, service d'accompagnement des entreprises leur permettant d'adapter leurs produits aux spécificités et attentes de l'Education nationale et d'en améliorer l'impact en terme pédagogique, technique et éthique

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS RESPECTIFS

La Convention s'articule autour de quatre axes :

1. Information-communication
2. Identification et suivi des terrains d'expérimentations
3. Incubation
4. Accélération

Les décisions correspondant à la mise en œuvre des projets s'inscrivant dans ces trois axes sont prises selon les procédures propres aux partenaires.

Article 3.1 Information-Communication

Les partenaires conviennent d'organiser conjointement, selon un rythme semestriel, des opérations d'information au profit de la communauté éducative et des entreprises du numérique dans l'objectif de diffuser l'offre de services des partenaires, la consolider et attirer des premiers cas clients.

Les partenaires conviennent d'assurer la promotion des dispositions couvertes par le présent article dans leurs différents supports de communication et d'élaborer des outils de communication communs.

Article 3.2 Identification et suivi des terrains d'expérimentations

Après avoir sélectionné par un jury dédié les entreprises porteuses de solutions numériques innovantes, les partenaires conviennent de conduire ensemble l'identification de terrains d'expérimentations aux solutions numériques innovantes candidates au prototypage que peuvent offrir les collectivités, les établissements scolaires, d'enseignement supérieur, écoles de commerce, d'ingénieurs, les Industriels ou Autres Services à l'industrie, Organismes de formation, branches professionnelles ou encore les Tiers lieux. La Région Nouvelle Aquitaine pourra reconduire le cas échéant le principe d'un appel à manifestations d'intérêts que les trois autres partenaires relaieront.

Les académies s'engagent à identifier des terrains d'expérimentation au sein d'écoles, de collèges, de lycées. Dans un objectif de sélections des expérimentations et de réponse aux problématiques du terrain, les académies exprimeront des besoins en matière d'éducation ou de formation en lien avec les projets menés sur les territoires de la région académique de Nouvelle Aquitaine.

Deux projets sont particulièrement identifiés pour porter les ambitions du territoire de Nouvelle Aquitaine :

- le projet de campus des métiers et des qualifications (CMQ) numérique pour l'éducation et la formation,
- l'expérimentation Territoire Numérique Educatif dans le département de la Vienne de l'académie de Poitiers qui constitue un laboratoire de la transformation des pratiques pédagogiques pour la Région académique en lien avec l'utilisation du numérique.

Pour les terrains d'expérimentations (organisme de formation, école, entreprise), le SPN offrira d'une part la possibilité de se porter candidat à une expérimentation pédagogique ; d'autre part, il offrira la possibilité à ces mêmes « terrains » d'exprimer des besoins en matière d'éducation ou de formation afin de pouvoir apporter des réponses sur mesures de dispositifs d'innovation pour accompagner la formalisation de réponses. Un portail web leur offrira aussi la possibilité d'accéder à un portefeuille d'offres pédagogiques évaluées ainsi que des offres promotionnelles.

Article 3.3 Incubation

Il s'agit d'accompagner l'accélération de la transformation numérique des acteurs de l'éducation en leur proposant un cadre visant à les aider à identifier des solutions numériques robustes techniquement, éthiques et responsables, respectueuses des données personnelles et enfin attestant d'un intérêt pédagogique.

Cet accompagnement et cette expertise sont envisagés non pas seulement comme un choix technique mais visent à identifier les meilleurs outils et solutions numériques au regard de leur maturité digitale, de leur public cible, et de leur méthodologie pédagogique.

Pour répondre à ces enjeux, il est proposé de prolonger les services du EDLAB avec la création d'un service dit "cadre de confiance", opéré par Canopé et l'ensemble des partenaires.

Le « cadre de confiance » propose aux entreprises Edtech qui visent le marché scolaire un service d'accompagnement pour leur permettre d'adapter leurs produits aux spécificités et attentes de l'Education nationale et d'en améliorer l'impact. Plusieurs critères du "cadre de confiance" sont ainsi identifiés :

- Pédagogique : la valeur ajoutée et l'impact pédagogiques - l'adéquation avec le programme scolaire et/ou blocs de compétences certifiants - la personnalisation et le suivi de l'apprenant,
- Technique : respect du RGPD - ergonomie - facilité d'usage - inter-opérabilité et accessibilité,
- Ethique : absence de publicité et pratique d'un numérique responsable et souverain - transmission de la Data anonymisée.

Cette offre de service que constitue le « cadre de confiance » doit ainsi contribuer à rendre plus lisible la filière en question, tout en attestant de la qualité sur le plan pédagogique. Pour cela, le cadre de confiance s'appuiera sur les enseignements de la recherche, et notamment sur les sciences cognitives et avec une préoccupation centrale pour l'éthique et le respect des données des usagers.

L'offre de services proposée dans ce cadre s'articule autour de quatre types d'actions :

1. Acculturation : Présentation des spécificités de l'Éducation Nationale ; Présentation de la politique de la donnée du Ministère de l'Éducation nationale (Gar, Educonnect) . Accompagnement à la mise en conformité.
2. Études et expertise : Accompagnement par des ateliers d'émergence d'idées et de co-design ; Études de besoins d'une cible enseignante ; Études d'utilité, d'utilisabilité, d'acceptabilité et d'usages ; Audit découverte : simulation de la découverte du produit par des enseignants => audit + préconisations d'utilisation par rapport aux usages possibles et points des programmes.

3. Expérimentations dans les écoles, collèges et lycées de la Région académique : Organisation de réunions d'acculturation des enseignants et des corps d'inspection et construction d'un protocole de test, associant un chercheur en éducation ou en sciences cognitives ; Déploiement de la solution au sein des établissements scolaires, écoles, collèges ou lycée, dispositif de retour aux start-up (cahiers d'expériences pour observations des usages comme un carnet de bord).
4. Accompagnement au déploiement : Offre d'ingénierie de la formation, Offre de formation à l'usage pédagogique de l'outil, Offre de création/révision de kits pédagogiques accompagnant l'outil.

Article 3.4 Accélération

Les partenaires s'engagent à poursuivre leur accompagnement après les expérimentations et l'appui du cadre de confiance de façon à maximiser leur déploiement. Pour ce faire, les partenaires organiseront à l'issue des expérimentations un jury d'évaluation pour sélectionner les meilleurs projets au regard des résultats tangibles de l'expérimentation.

Pour les projets ainsi sélectionnés, les partenaires conviennent de valoriser ces start-up auprès de la communauté éducative par des actions de communication dédiée, par la facilitation de leur participation à des événements régionaux, nationaux et même internationaux permettant de mettre en valeur leurs produits, par la mise en relation qualifiée auprès de partenaires souhaitant investir dans les nouvelles technologies de l'éducation et de la formation. Une attention particulière sera adressée aux fonds d'investissements dans un souci de consolidation des fonds propres de ces start-up.

ARTICLE 4 - MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PARTENARIAT

Dans le cadre de la présente convention, les Partenaires s'engagent à se tenir régulièrement informés de tout projet ou action entrant dans le périmètre de la convention.

La mise en œuvre du présent partenariat entre les Partenaires fera l'objet d'un suivi régulier selon les deux modalités suivantes :

- Reporting semestriel d'activité
- Constitution de deux comités de suivi, le comité de pilotage et le comité technique

Pour assurer ce suivi, les partenaires détermineront conjointement les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'impact de la convention-cadre de partenariat.

Article 4.1. Comité de pilotage

Il est constitué de maximum trois représentants par Partie, dont chacune fera connaître à l'autre l'identité et la fonction avant chaque réunion. Il est présidé par le Président du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, la rectrice de la région académique, le Président du SPN, la DG de CANOPE

Ce Comité de Pilotage peut, sous réserve de l'accord de chaque Partie, inviter, en tant que de besoin, des représentants externes aux Partenaires et concernés ponctuellement par la mise en œuvre du présent partenariat. Ce Comité se réunira une fois par an. Les décisions seront prises à l'unanimité et feront l'objet d'un compte rendu.

Il aura pour missions :

- de superviser la coopération des Partenaires en fixant les objectifs et le programme d'actions du Comité Technique et suivre annuellement le bilan et les résultats des actions conduites au titre de la présente convention de partenariat,
- de s'accorder sur les projets entrant dans le périmètre de la convention,
- de valider toute évolution des objectifs, du périmètre et des engagements du partenariat,
- de procéder aux arbitrages concernant les différends pouvant survenir entre les Partenaires.

Article 4.2. Comité technique

Il est constitué d'au maximum trois représentants par Partie, dont chacune fera connaître à l'autre l'identité et la fonction. Les représentants pourront être remplacés par chaque Partie qu'ils représentent à tout moment par simple notification à l'autre Partie.

Ce Comité Technique se réunira au moins une fois par trimestre. Ses décisions seront prises à l'unanimité. Un compte rendu sera rédigé par les partenaires.

Le Comité Technique pourra, en tant que de besoin, inviter des experts et représentants externes aux Partenaires et concernés ponctuellement par la mise en œuvre de la présente convention-cadre.

Il aura notamment pour missions :

- d'assurer, au niveau opérationnel, l'échange d'informations régulier entre les Partenaires concernant les actions et de faire un point d'avancement des projets en cours ou futurs rentrant dans le cadre de cette convention de partenariat ;
- de mener toute action nécessaire à la préparation des réunions du Comité de Pilotage Stratégique en proposant de nouvelles actions de coopération et les évolutions des axes de coopération identifiés.

ARTICLE 5 - DURÉE

La présente convention entre en vigueur à la date de signature des parties et prend fin le 31 décembre 2024. Elle peut être prolongée et complétée par avenant si nécessaire.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION

Les Partenaires s'engagent à faire la promotion du présent partenariat auprès des écosystèmes de l'éducation et de la formation professionnelle.

Le SPN s'engage à faire mention du soutien apporté par la Région, notamment par l'apposition du logo de la Région sur toute publication et action de communication concernant ce partenariat.

ARTICLE 7 - CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre du présent contrat, chaque Partie pourra être amenée à transmettre à l'autre Partie certaines informations, notamment de nature technique, commerciale ou financière revêtant un caractère confidentiel.

Les Partenaires s'engagent, à ce que pendant la durée de la présente convention-cadre les informations confidentielles échangées dans le cadre de cette convention :

- soient gardées strictement confidentielles et protégées comme telles ;
- ne soient copiées, utilisées, divulguées totalement ou partiellement à tous tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées dans la présente convention et ayant à connaître le contenu de celles-ci.

Le fait pour une « Partie » de divulguer des informations confidentielles à l'autre « Partie » ne pourra en aucun cas être interprété comme octroyant, expressément ou implicitement, à l'autre « Partie » un droit quelconque sur les données ou informations en question.

ARTICLE 8 – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de différend né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les Partenaires s'efforceront, dans un premier temps, de trouver une solution amiable, notamment par le biais du Comité de pilotage Stratégique.

En cas de désaccord persistant, les Partenaires conviennent que le litige sera déféré, par la partie la plus diligente, auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par accord mutuel des Partenaires sans que cela ouvre droit à des dommages et intérêts au profit des Partenaires.

Fait à :

Le

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine

**Pour la région académique Nouvelle
Aquitaine**

**Le Président du Conseil Régional de la
Région Nouvelle Aquitaine**

Alain Rousset

**La rectrice de la région académique Nouvelle
Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités**

Anne Bisagni-Faure

La rectrice de l'académie de Poitiers

Bénédicte Robert

La rectrice de l'académie de Limoges

Carole Godard-Drucker

Pour le SPN

Pour CANOPE

Le Président

Jonas Pasquet

La Directrice Générale

Marie-Caroline Missir